



CONSEIL COMMUNAL
ST-LÉGIER - LA CHIÉSAZ

Le 1^{er} novembre 2012

**Préavis N° 15/2012 préavis d'urgence concernant
la mise en place d'un transport collectif et
l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte
des zones industrielles « La Veyre et Rio
Gredon »**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 octobre 2012
présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 15/2012,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité des voix moins 12 avis contraires et 6 abstentions le 1^{er} amendement
proposé par la Commission ad hoc et la CoFin, à savoir :**

- supprimer le dernier point des conclusions du préavis 15/2012 et le remplacer par :
- Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de cette ligne, évalué à environ CHF 308'000.00.

**a accepté à la majorité des voix moins 2 avis contraires et 6 abstentions le 2^{ème} amendement
proposé par la Commission ad hoc, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à créer un groupe de travail chargé de proposer des modifications à l'offre TP dès 2014.

**Les conclusions amendées du préavis municipal ont été acceptées à la majorité des voix moins 9
avis contraires et 6 abstentions, à savoir :**

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 142'800.00 ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à un emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum ;
- Autoriser la Municipalité à porter au budget de 2013 la part communale du financement du déficit de cette ligne, évalué à environ CHF 308'000.00 ;
- Autoriser la Municipalité à créer un groupe de travail chargé de proposer des modifications à l'offre TP dès 2014.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 octobre 2012.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente


Anne Morier

La secrétaire


Patricia Sava



Patricia SAVA
Ch. du Ressat 16
1806 St-Légier-La Chiésaz

021/943 37 01
076/529 26 00
secretaireduconseil@st-legier.ch